

CONSEIL DU 8^e ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU LUNDI 22 JANVIER 2024

Le 22 janvier 2024, à 19 heures, les membres du conseil du 8^e arrondissement se sont réunis salle du Conseil et ont délibéré. Le jour de cette séance, 13 membres du conseil d'arrondissement étaient en exercice.

Membres présents :

- Mme Jeanne d'HAUTESERRE
- M. Grégoire GAUGER
- Mme Sophie-Charlotte DEBADIER
- M. Jean-Pascal HESSE
- Mme Virginie KRIKORIAN
- M. André TILLOY
- Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS
- M. Vincent BALADI
- M. Jean-Louis BARTHELÉMY
- Mme Athénaïs MICHEL
- Mme Sophie SEGOND
- Mme Catherine LÉCUYER

Membre absent :

- Mme Martine GUICHARD (pouvoir à Mme d'HAUTESERRE)

Madame le Maire ouvre la séance, à 19 h, sur l'ordre du jour prévu par les convocations.

Ordre du jour

08 2024 01

Désignation du secrétaire de séance

08 2024 02

Approbation du compte rendu de la séance du conseil du 8^e arrondissement du 28 novembre 2023

08 2024 03

Adoption de la procédure d'urgence pour les délibérations 2024 DFPE 11 & 2024 SG 4

2024 DAC 394

Attribution de la dénomination Agustina Bessa-Luís à la bibliothèque Courcelles

2024 DVD 9

Rue du faubourg Saint-Honoré Paris 8^e : Convention d'offre de concours entre la Ville de Paris et le comité Saint-Honoré relative à l'aménagement de la rue entre la place Beauvau et la rue Royale

2024 DFA 5

Concession de travaux relative à la rénovation et à l'exploitation de l'établissement dénommé Laurent, situé au 41 avenue Gabriel (Paris 8^e) — avenant n° 1

2024 SG 4

Projet d'aménagement de la place de la Concorde — Approbation de la réalisation de l'opération : périmètre, ambitions, organisation de la consultation de maîtrise d'œuvre, association citoyenne, gouvernance, calendrier, modalités financières et partenariat

2024 DEVE 7

Dénomination Square de Berlin-Willy Brandt attribuée au square de Berlin situé dans le Jardin des Champs-Élysées

2024 DASCO 1

Collèges publics parisiens — Dotations complémentaires de fonctionnement (118209 euros), subventions d'équipement (2772875 euros) et subventions pour travaux (223900 euros)

2024 DFPE 11

Subventions (7635022 euros) et avenants n°1, 3 et 4 avec l'association ABC Puériculture (16^e arrondissement) pour ses 25 établissements d'accueil de la petite enfance et son Service de garde à domicile

2024 DAJ 3

Subvention et avenant n°1 (296750 euros) à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris

2024 DJS 54

Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2024

2024 DJS 55

Mise en œuvre du dispositif Quartiers Libres pour l'année 2024

V08 2024 01

Vœu de Mme LÉCUYER pour que la Mairie du 8^e arrondissement révise sa position initiale et abandonne le «site de festivités» projeté dans le parc Monceau pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024

V08 2024 02

Vœu de Mme LÉCUYER pour que la Mairie du 8^e arrondissement mette en place un Comité local d'évaluation, de contrôle et de réduction des nuisances sonores dans le 8^e arrondissement

Q08 2024 01

Question orale de Mme LÉCUYER adressée à la Maire du 8^e arrondissement pour détailler la question d'intérêt local propre au 8^e arrondissement mise au vote lors de la votation du 4 février 2024

Mme d'HAUTESERRE

Mes chers collègues,

Avant de débiter nos travaux, je vous souhaite à toutes et tous une excellente année 2024, si particulière pour Paris, ville hôte des Jeux olympiques, le plus grand événement olympique du monde.

Formons collectivement des vœux de partage, de paix et de solidarité, dans un monde incertain et une société malheureusement très fracturée.

Conformément à l'article 9 de notre règlement intérieur, je constate que le quorum est atteint.

Je vous précise que Martine Guichard m'a donné pouvoir pour cette séance.

Compte tenu des difficultés techniques sur la plateforme d'accès aux délibérations, je remercie les services d'avoir trouvé des solutions palliatives, en envoyant directement les documents, sur demande.

Le Conseil d'arrondissement peut donc valablement délibérer sur l'ordre du jour qui vous a été transmis.

1°/08 2024 01

Désignation du secrétaire de séance

Mme d'HAUTESERRE

Je vous propose de désigner le benjamin de la majorité, Grégoire Gauger, comme secrétaire de séance s'il l'accepte. La délibération 08 2024 01 est adoptée.

2°/08 2024 02

Approbation du compte rendu de la séance du conseil du 8^e arrondissement du 28 novembre 2023

Mme d'HAUTESERRE

Avant d'approuver le compte rendu de notre Conseil, quelqu'un a-t-il des observations à formuler? La délibération 08 2024 02 est adoptée à l'unanimité.

2°/08 2024 03

Adoption de la procédure d'urgence pour les délibérations 2024 DFPE 11 & 2024 SG 4

Mme d'HAUTESERRE

Deux délibérations nous ont été transmises par le service de la séance du Conseil de Paris, après la publication de l'ordre du jour initial.

Conformément à l'article 6 de notre règlement, nous devons nous prononcer sur leur inscription en urgence.

Compte tenu des sujets, à savoir le réaménagement de la place de la Concorde et la subvention pour un organisme de gestion de crèches, je vous propose de les inscrire.

La délibération 08 2024 03 est adoptée et les délibérations 2024 SG 4 et 2024 DFPE 11 sont inscrites à l'ordre du jour.

4^o/2024 DAC 394

Attribution de la dénomination Agustina Bessa-Luís à la bibliothèque Courcelles

M. HESSE

Dans le cadre de la commémoration du cinquantième anniversaire de la Révolution des Œillets au Portugal, qui a entraîné la chute de la dictature salazariste qui dominait le pays depuis 1933, la Ville de Paris souhaite rendre hommage à Agustina Bessa-Luís, personnalité et grande auteure portugaise contemporaine en donnant son nom à la bibliothèque Courcelles. Celle-ci est la bibliothèque la plus fréquentée de notre arrondissement, avec 17 000 personnes par an, et plus de 80 000 ouvrages.

Cette délibération me permet également de vous annoncer l'ouverture prochaine de la bibliothèque Jean-d'Ormesson.

Je vous propose d'attribuer le nom de cette auteure portugaise à la bibliothèque de Courcelles et vous prie de bien vouloir en délibérer.

La délibération 2024 DAC 394 est adoptée à l'unanimité.

5^o/2024 DVD 9

Rue du faubourg Saint-Honoré Paris 8^e : Convention d'offre de concours entre la Ville de Paris et le comité Saint-Honoré relative à l'aménagement de la rue entre la place Beauvau et la rue Royale

Mme d'HAUTESERRE

On me dit parfois que la transformation de certaines rues, pour agrandir les espaces alloués aux piétons et créer des espaces verts, menace la vitalité des commerces. Cette délibération est le parfait exemple pour infirmer cette crainte.

La rue du Faubourg Saint-Honoré a changé de physionomie après les attentats de novembre 2015, qui ont fait 130 morts et 350 blessés à Paris et en Seine-Saint-Denis, avec le resserrement des dispositifs de protection des bâtiments nationaux et des représentations diplomatiques. Certains espaces sont, pour ces raisons, interdits aux piétons et une portion de la rue est même interdite à la circulation, entre le ministère de l'Intérieur, place Beauvau, et la rue Duras en face du Palais de l'Élysée. Je note que depuis plusieurs mois, nous n'avons plus de récriminations sur l'usage des cartes de laissez-passer, l'ensemble des difficultés ayant été réglées en lien avec les services de sécurité du Palais de l'Élysée.

Le Comité du Faubourg Saint-Honoré, fort des 127 boutiques de luxe et commerces adhérents, porte depuis 2015, c'est-à-dire le début de ma précédente mandature, la volonté de renforcer l'attractivité de la rue par la réalisation de travaux visant à être encore plus accueillante et agréable pour les clients.

C'est peu dire que ce dossier a fait l'objet de nombreuses réunions, entre toutes les parties prenantes de l'opération : la Ville de Paris bien sûr, la Préfecture de Police sans oublier la Présidence de la République et les ambassades situées dans ce quartier.

Dans son projet initial, le Comité du Faubourg Saint-Honoré a souhaité réduire la circulation à une seule file afin de privilégier les espaces piétons ou végétalisés. La Préfecture de Police a préféré maintenir deux files de circulation, sur le fondement de la sécurité de l'Élysée et du ministère de l'Intérieur.

Après de multiples réunions de concertation, nous sommes parvenus à une solution qui satisfait l'ensemble des parties concernées. À l'horizon 2025, la rue du Faubourg Saint-Honoré, dans sa portion comprise entre la place Beauvau et la rue Royale, bénéficiera de trottoirs élargis, en certains endroits, ce sont 4,5 mètres supplémentaires pour les piétons, mais aussi de bandes plantées. Il est proposé un traitement de la rue à la hauteur de son prestige, en retenant des matériaux de qualité. Un projet de sécurisation définitive de la rue, au droit de la présidence de la République, est en cours d'étude.

Puisque le Comité du faubourg Saint-Honoré est à la fois le précurseur et le bénéficiaire du projet, il est cohérent qu'il participe financièrement à l'opération. Il s'est ainsi engagé à financer la moitié de l'opération, à concurrence de 2 millions d'euros. Par ailleurs, il devra assumer l'entretien des espaces verts, à travers un permis de végétaliser.

À ce stade, le coût du projet est estimé à 2,7 millions d'euros au total, financé à parité entre la Ville de Paris et le Comité du Faubourg Saint-Honoré.

Il ne s'agit pas d'une privatisation de l'espace public. Ce sont bien la Préfecture de Police et la Ville de Paris qui ont validé les aménagements. Cette même méthode a déjà été utilisée pour d'autres projets dans la capitale.

Ce projet s'inscrit bien sûr en cohérence avec celui du réaménagement de la rue Boissy d'Anglas sur lequel nous avons délibéré l'an passé.

Mme LÉCUYER

Permettez-moi de ne pas partager tout à fait votre enthousiasme. En effet, je trouve que ce projet de délibération est assez surprenant, voire choquant.

Sur le fond, la Maire de Paris voudrait que le contribuable parisien prenne financièrement en charge une partie significative des études et la réalisation d'un projet d'aménagement et de végétalisation de l'espace public de la rue du Faubourg Saint-Honoré qui n'est, en réalité, ni utile aux habitants ni aux commerçants. Parlant des commerçants, je parle de ceux qui ont véritablement besoin d'être aidés.

Nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer à plusieurs reprises ces problématiques liées à cette rue, en particulier au droit du Palais de l'Élysée. Je ne parle pas des grandes maisons de luxe situées un peu plus loin.

Permettez-moi de m'étonner. Nous avons déjà parlé des problématiques des habitants. Nous comprenons le motif pour lequel le comité du Faubourg Saint-Honoré souhaite la réalisation de cet aménagement. Ce n'est pas un motif de sécurité ni un motif de fluidité, mais un motif exclusivement commercial. Réduire la voie de circulation, requalifier les revêtements, végétaliser les trottoirs, autant de réaménagements qui doivent augmenter la commercialité de la voie, et donc celle des locaux.

Dans ces conditions, je m'interroge sur l'intérêt à agir de la Ville de Paris. Est-ce le rôle des contribuables parisiens que de financer l'augmentation de la commercialité de « l'une des plus somptueuses artères du luxe parisien » pour reprendre la propre désignation du comité du Faubourg

Saint-Honoré? Ne serait-il pas préférable de mobiliser ces crédits budgétaires de la Ville de Paris pour améliorer enfin l'entretien de la voirie dans le 8^e arrondissement? Parmi plusieurs exemples, je pense tout particulièrement à l'avenue de Messine dont nous on a dit en conseil de quartier que le haut de cette avenue ne bénéficierait pas de budget et ne pourrait donc pas être amélioré. Par ailleurs, un peu partout dans le 8^e arrondissement, on peut trouver des endroits qui auraient besoin d'une petite réfection de voirie.

En utilisant ces crédits budgétaires pour des voies qui en ont véritablement besoin, la Mairie de Paris pourrait même peut-être s'épargner de devoir verser chaque année plus de 2 millions d'euros d'indemnités auprès de 500 victimes d'accidents de voirie causés par les nids de poule, poteaux mal placés et autres trottoirs bosselés.

Ce projet de délibération me semble un peu déplacé sur la forme, puisque nous apprenons en effet que par un courrier très récent daté du 7 décembre 2023, le comité de commerçants du Faubourg Saint-Honoré a manifesté son intérêt auprès de la Ville au réaménagement de la rue dans sa partie située entre la place Beauvau et la rue Royale. Autrement dit, lorsque les grandes marques de luxe formulent une demande par courrier à la Maire de Paris, elles reçoivent immédiatement, dans le mois qui suit, une réponse positive, quoique coûtant plusieurs millions d'euros, alors que le moindre Parisien subissant un dommage matériel ou corporel à la suite d'une chute causée par le défaut d'entretien de la voirie devra s'armer de patience et de pugnacité avant d'obtenir une éventuelle réparation partielle du préjudice subi.

Vous avez évoqué le fait que de multiples réunions se sont tenues. C'est vrai que ce courrier du 7 décembre ne manque pas d'étonner puisque tout cela est allé bien vite.

Mme d'HAUTESERRE

Vous êtes toujours étonnée de tout. C'est curieux. Je vous invite à suivre ce qui se passe dans cet arrondissement dans lequel vous n'habitez pas. J'en ai assez de vous entendre constamment relever des sujets qui ne correspondent à rien.

Le dossier Comité du Faubourg Saint-Honoré existe depuis 2015. Nous sommes en 2024, cela fait donc presque dix ans, et vous nous dites que vous êtes étonnée qu'au mois de décembre 2023 le dossier ait avancé et que nous soyons en train de formaliser une proposition d'un comité de commerçants qui veut prendre en charge les travaux de réfection et de rénovation de la rue du Faubourg Saint-Honoré.

Quand il n'y a pas de mécénat, comme c'est le cas pour les églises, on vous entend vous morfondre que c'est dans un état épouvantable et qu'on ne fait rien, et quand on trouve de l'argent pour mener des travaux, vous vous insurgez en disant que ce n'est pas normal. Mais qu'est-ce qui est normal chez vous? À force de dire que la Ville dépense...

Mme LÉCUYER

Avez-vous écouté mon intervention?

Mme d'HAUTESERRE

J'ai écouté votre intervention.

Mme LÉCUYER

Je n'ai fait que prendre le texte de l'intervention. Il est stipulé que le 7 décembre un courrier des commerçants ...

Mme d'HAUTESERRE

Ce courrier des commerçants formalise les discussions qui se sont déroulées. Il y a eu des dizaines de réunions.

Mme LÉCUYER

Nous l'apprenons.

Mme d'HAUTESERRE

Cette délibération vous est présentée pour valider le montant que le comité et la Ville vont mettre au pot pour que ce projet voie le jour.

Vous reprochez le mauvais entretien de certaines rues. Nous trouvons de l'argent pour l'entretien, comme nous l'avons fait pour l'avenue des Champs-Élysées qui est doté d'un budget de 30 millions d'euros. Cela ne tombe pas du ciel. Effectivement, il a fallu que le président du comité aille voir chaque commerçant de cette rue du Faubourg Saint-Honoré. Ce sont de grandes marques, et ils ont envie que cette rue soit pimpante et accueillante.

Je vous signale au passage que tous ces commerçants et toute cette industrie du luxe emploient des salariés. Que voulez-vous exactement? Que ce soit sale et que personne ne fréquente ces maisons? Vous nous reprocheriez alors de ne rien faire!

Je fais le nécessaire pour que les choses avancent dans cet arrondissement et je ne suis pas là pour dire simplement que je suis dans l'opposition, et adopter la posture d'opposante systématique quand la Ville de Paris accepte de donner deux millions d'euros et accompagne ce comité! À quoi rimerait une telle politique?

Oui, je suis contente et fière de défendre cette délibération. Oui, la rue du Faubourg Saint-Honoré va être rénovée. Du fait des attentats et parce que nous sommes encore en vigilance Urgence Attentat, cela n'est pas simple. Oui les périmètres de l'Élysée et du ministère de l'Intérieur doivent être protégés. Nous faisons avec ces contraintes. Le comité du Faubourg investit 2 millions d'euros, la Ville en investit tout autant. Nous en sommes ravis.

Mme LÉCUYER

Madame la Maire, puisque vous m'avez attaquée personnellement, je dois, une fois de plus, vous demander de ne pas m'attaquer ad hominem. Je ne rentre pas dans votre vie privée, je vous prierai de ne pas rentrer dans la mienne.

J'ai le droit, puisque c'est soumis à vote, de défendre ma position. Vous avez la vôtre. Je regrette que les habitants et les commerçants qui sont installés dans la rue du Faubourg Saint-Honoré, entre la place Beauvau et la rue Duras, ne fassent pas partie des heureux élus et ne profitent pas de cet argent qui est aussi de l'agent public, alors même qu'ils en ont véritablement besoin et que certains commerçants ne réussissent pas à boucler leur fin de mois. Vous avez exprimé votre position, j'exprime la mienne.

Mme d'HAUTESERRE

En tant que Maire, j'exprime ma position, effectivement, entre la rue Duras et le 55 rue du Faubourg Saint-Honoré, vous avez le Palais de l'Élysée et donc aucune boutique en face.

Mme LÉCUYER

Il y a pourtant un certain nombre de commerçants qui sont en train de passer l'arme à gauche et certains habitants se plaignent.

Mme d'HAUTESERRE

Il y en a quelques-uns, dont l'un fait partie de votre famille politique.

Mme LÉCUYER

Certains habitants se plaignent, et nous l'avons évoqué.

Mme d'HAUTESERRE

À l'époque, vous aviez évoqué des problématiques sur les pass de circulation pour les riverains en disant que la terre entière était mécontente et que les habitants ne pouvaient pas circuler. Nous vous avons donné la solution cent fois. Ce n'est pas grave, et vous revenez sans cesse sur le sujet. Je suis contente et fière que le comité du faubourg Saint-Honoré ait obtenu une subvention de la Ville pour refaire ce tronçon de rue qui est l'une des trois rues commerçantes de luxe du 8^e arrondissement.

La délibération 2024 DVD 9 est adoptée à la majorité (12 voix). Mme LÉCUYER vote contre.

6°/2024 DFA 5

Concession de travaux relative à la rénovation et à l'exploitation de l'établissement dénommé Laurent, situé au 41 avenue Gabriel (Paris 8^e) — avenant n° 1

Mme KRIKORIAN

La société Legrand Exploitation a vu son capital modifié depuis la conclusion du contrat en 2022. Il est désormais détenu à parts égales entre Noctis Paris Society et Vinocea. Apicius n'apparaît plus dans le capital mais son capital est détenu par les deux précédentes sociétés. Mathieu PACAUD est le chef du Laurent et d'Apicius.

Cette nouvelle répartition est intégrée dans le programme de rénovation de 5,3 millions d'euros prévu dans le cadre de la concession. Néanmoins, il est demandé de passer cette délibération en Conseil d'arrondissement.

Mme LÉCUYER

J'aurais souhaité savoir, puisque nous évoquons Laurent, et vous m'expliquerez que cette intervention est hors propos, mais l'Espace Cardin est annoncé pour être modifié début février. Cela ne passe pour autant pas en Conseil d'arrondissement. Qu'en est-il ?

Mme d'HAUTESERRE

Une réunion se tiendra demain avec les services de la Mairie centrale et moi-même. Nous en saurons davantage, et ce dossier passera probablement devant le Conseil d'arrondissement et devant le Conseil de Paris au mois de mai.

Mme LÉCUYER

Cet Espace ouvre en février, autant dire demain.

Mme d'HAUTESERRE

Je dois rencontrer certaines personnes qui font partie du comité d'orientation, dont je ferai partie.

L'Exécutif donne un avis favorable à cette délibération. La délibération 2024 DFA 5 est adoptée à l'unanimité.

7°/2024 SG 4

Projet d'aménagement de la place de la Concorde — Approbation de la réalisation de l'opération : périmètre, ambitions, organisation de la consultation de maîtrise d'œuvre, association citoyenne, gouvernance, calendrier, modalités financières et partenariat

Mme d'HAUTESERRE

La place de la Concorde est la plus grande place de Paris, totalisant 86 400 mètres carrés. Classée monument historique en 1937, elle revêt une forte valeur patrimoniale, car elle est typique du paysage urbain parisien, auquel participent également les bâtiments alentour, dont l'Hôtel de la Marine magnifiquement restauré.

Permettez-moi de rappeler que celui-ci a failli être vendu au Qatar pour devenir un hôtel de luxe et une galerie marchande. C'est le président Giscard-d'Estaing qui avait pris en main le dossier et avait empêché cette vente.

Dans la continuité du réaménagement des Champs-Élysées et de la place de l'Étoile, la place de la Concorde nécessite des travaux d'aménagement afin de la rendre moins minérale. Quiconque a tenté de traverser cette place en été s'est bien rendu compte de l'îlot de chaleur qu'elle représente.

La place constitue une rupture entre les jardins des Champs-Élysées et le jardin des Tuileries, difficile à franchir pour les piétons en raison des nombreux flux de circulation.

On me dit parfois que je manque de cohérence avec ma famille politique. Je crois bien au contraire être fidèle à ses principes. Le dernier maire de droite de la capitale avait ainsi proposé en 1999 de supprimer 80 % des espaces dévolus à la voiture en déclarant dans le journal *Libération* : «*Ce n'est pas à Paris de s'adapter à la voiture, mais à l'automobiliste de s'adapter aux nouvelles aspirations des Parisiens*». Le chef de l'opposition de l'époque, Bertrand Delanoë, qualifiait alors le projet de coup de communication. Aujourd'hui, les rôles semblent bien inversés!

La place a maintes fois été réaménagée : par Gabriel entre 1757 et 1774, avec l'ajout en 1786 de parterres plantés, puis par Hittorff, aussi en deux temps, en 1836 puis 1854. Ces états de référence successifs servent à la réflexion sur l'aménagement, en lien avec la Conservation régionale des monuments historiques (CRMH) chargée de veiller au respect du classement de la place aux Monuments historiques.

En effet, la place est protégée à plusieurs titres : elle est classée aux Monuments historiques depuis 1937 et fait partie du périmètre de l'UNESCO «*Rives de Seine*». L'accord de la CRMH est donc indispensable, c'est la raison pour laquelle elle a été associée dès les premières réflexions. Ainsi, elle a préconisé de respecter l'emprise des anciens fossés dans le futur aménagement végétal, ce qui permet de préserver la géométrie de la place en prenant pour état de référence la période 1838-1854. Elle considère que le traitement pavé du sol peut faire l'objet d'évolutions.

Il est donc essentiel de confirmer ici que la géométrie de la place, ses tracés historiques et ses perspectives seront respectés. Là aussi, il ne faut pas répandre de fausses informations. Oui, la place de la Concorde doit être restaurée. Un comité scientifique et un architecte du patrimoine se pencheront sur ce dossier. Le calendrier prévoit une consultation d'architectes ce semestre pour une réalisation des travaux à partir de 2026, pour un budget prévisionnel de 36 millions d'euros.

Une commission associant des architectes du patrimoine et des historiens aura pour mission d'élaborer le cahier des charges. Une réunion publique sera réalisée avant l'été.

La fermeture de la moitié de la place depuis le Village Rugby s'est déroulée sans conséquences notables sur la circulation. L'association 40 millions d'automobilistes a d'ailleurs confirmé ce constat.

Actuellement, la place accueille jusqu'à la fin des vacances de février des espaces de sport urbain, en écho au site olympique dont le montage débutera en mars. Un aménagement provisoire de la place devrait être mis en œuvre à la fin des Jeux olympiques et paralympiques.

Depuis 2020, la place de la Concorde a bénéficié de travaux patrimoniaux sans précédent :

- Restauration des deux fontaines monumentales (il reste l'étanchéité à faire au printemps);
- Restauration des guérites Lille et Strasbourg (mécénat sous l'égide de la Fondation du Patrimoine);
- Restauration de l'Obélisque;
- Restauration des 173 réverbères d'ici février (90 % réalisés au 18 janvier);
- Réfection de 4 500 mètres carrés de dallages abimés (70 % réalisés au 18 janvier);
- Restauration de la grille centrale, des lions et du mur par le Louvre.

M. GAUGER

Je voudrais simplement dire que cette délibération est rassurante. De tels travaux peuvent créer des fantasmes divers et variés. Nous voyons qu'un collège de scientifiques et d'historiens va se réunir, la place bénéficie d'une protection renforcée. Je pense que c'est une bonne chose. Évidemment, autour de Mme le Maire, nous serons vigilants à l'évolution du projet.

Mme LÉCUYER

Nous sommes enfin saisis par la Maire de Paris de son projet de transformation de la place de la Concorde, puisqu'il y a un an déjà, début 2023, dans le cadre de la présentation du Projet de Transformation des Champs-Élysées, les Parisiens apprenaient qu'une réflexion était en cours sur une continuité entre le jardin des Tuileries et le jardin des Champs-Élysées.

Puis, nous n'avons plus entendu parler de ce projet, ni de concertation ni consultation ni même information régulière des élus et des habitants sur l'avancement de cette réflexion et les modalités de cette continuité piétonne, cela jusqu'à il y a quelques jours où nous avons appris par la presse, le 14 janvier dernier, que la moitié de la surface de la place de la Concorde ne serait pas rendue aux automobilistes après les Jeux olympiques de Paris 2024.

Je ne reviendrai pas sur tout ce vous avez développé concernant le projet de M. Tiberi, qui remonte à quelques années maintenant.

La place de la Concorde est l'une des cinq places royales parisiennes, la plus vaste et l'une des plus emblématiques de la capitale. Elle est intégralement classée monument historique, et elle est située dans le périmètre des Rives de la Seine, et donc inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco.

La circulation motorisée générale y est importante. Elle occupe la moitié de l'espace, et fait de la place un carrefour inhospitalier, voire hostile, pour la plupart des autres usagers et tout cela contribue à dégrader les éléments architecturaux et patrimoniaux classés qui s'y trouvent.

Nous pouvons également évoquer la problématique des cheminements piétons et du point de vue des flâneurs qui est gêné par cette circulation. La place de la Concorde est aujourd'hui un espace frontalier qui tend à séparer plutôt que relier les jardins des Tuileries et les jardins des Champs-Élysées.

Compte tenu de ce qui précède, voilà ma position, qui pourrait être résumée par la formule suivante : l'aménagement de la place de la Concorde est un aménagement certes nécessaire, mais trop important pour être confié à Mme Hidalgo.

Certes, je suis évidemment ouverte aux principes de réaménagement à vocation historique et patrimoniale de la place qui aillent aussi dans le sens d'une réduction raisonnée et raisonnable strictement nécessaire adaptée et proportionnée de l'espace occupé par la circulation motorisée générale, mais je n'ai, permettez-moi, absolument pas confiance en Mme Hidalgo, et je souhaiterais donc que nous soyons très vigilants sur les modalités de tout aménagement.

Vous nous avez rappelé un certain nombre de garde-fous, nous nous en réjouissons. Néanmoins, il est vrai que jusqu'à présent l'exécutif n'a guère brillé par un savoir-faire particulier dans le domaine de l'aménagement et de la requalification des grandes places emblématiques de la capitale. Au contraire, on peut dire qu'on a un historique de fiascos dysfonctionnels en termes d'usages et d'esthétique en termes patrimoniaux. La place de la Madeleine par exemple qui a perdu en attractivité.

Mme d'HAUTESERRE

Nous avons bien compris. La délibération concerne la place de la Concorde et non la place de la Madeleine.

Mme LÉCUYER

Je continue. Il faut être extrêmement prudent.

Mme d'HAUTESERRE

Madame, nous n'allons pas passer la soirée sur cette délibération.

Mme LÉCUYER

C'est un sujet qui mérite qu'on y consacre du temps.

Mme d'HAUTESERRE

Votre intervention ne vient que justifier dans le procès-verbal ce que vous avez raconté.

Mme LÉCUYER

Nous avons été choqués par ailleurs par les fontaines des frères Bouroullec. C'est pourquoi vous avez rappelé que des garde-fous devaient impérativement être prévus de sorte que tout aménagement de la place de la Concorde soit strictement concerté. C'est la base. Cet aménagement devra être précédé d'un entretien et d'une restauration préalable des trop nombreux éléments patrimoniaux classés de la place de la Concorde.

Nous pouvons d'ailleurs remercier le fameux pétitionnaire Baptiste Gianceselli qui a lancé une pétition il y a bientôt trois ans grâce auquel les choses ont bougé.

Mme d'HAUTESERRE

Excusez-moi, mais si sa pétition fait avancer les choses, alors ce monsieur aurait dû intervenir auparavant pour plusieurs places de la ville. Il intervient souvent... alors il devrait se faire élire !

Mme LÉCUYER

Tout aménagement devra être concerté avec l'ensemble des parties prenantes, à commencer par les élus locaux, les membres des conseils de quartier, etc., et bien sûr la Commission du Vieux Paris qui n'a pas encore délibéré sur le sujet, ainsi que le Préfet de Police de la Ville de Paris. Ces parties prenantes doivent pouvoir exercer un droit de regard vigilant. J'espère que vous avez tous lu la délibération.

Mme d'HAUTESERRE

Bien évidemment.

Mme LÉCUYER

Je pense que tout le monde n'a pas lu cette délibération.

Mme d'HAUTESERRE

Tout le monde a lu les délibérations, comme c'est le cas avant chaque Conseil d'arrondissement. Je réunis mes conseillers chaque jour de conseil à 8h du matin.

M. BALADI

On n'arrive pas à s'exprimer.

Mme LÉCUYER

Je continue et je termine. Il faudra une solide étude préalable des reports de circulation et des rallongements des temps de parcours, laquelle anticipera aussi les évolutions de la circulation générale dans la mise en place de la zone à trafic limité. Vous n'avez pas parlé, Madame la Maire, de ces problématiques de zone à trafic limité.

Tout aménagement devra enfin être strictement encadré avec des garanties fermes et précises quant à l'absence d'occupation permanente et quant à la durée et à la nature des éventuelles occupations ponctuelles des espaces devenus piétons. Il est hors de question que ces nouveaux espaces piétons fassent l'objet d'une occupation événementielle. Puisqu'il est stipulé dans la délibération que vous avez tous lue qu'il y aura des occupations événementielles sur cette place de la Concorde.

M. BALADI

Nous pourrions parler pendant des heures de la politique parisienne. Je peux vous dire que nous nous exprimons très régulièrement au Conseil de Paris, notamment sur les aménagements des différentes places.

Pour la place de la Concorde, très concrètement, cela fait des années que nous en parlons, notamment en conseil de quartier. Nous ne pouvons donc pas vous laisser dire qu'il n'y a eu aucune concertation ni aucun débat. Lors du dernier conseil de quartier Élysée - Madeleine, nous en avons parlé, et nous avons aussi pris le pouls des habitants.

Très clairement, pour une fois, cette circulation sur deux voies du même côté se passe relativement bien. En tout cas, au niveau du Bureau de ce conseil de quartier et au niveau de l'assemblée générale, nous allons être très vigilants. Je vous assure que certaines choses se passent bien et que nous suivrons ce dossier.

Mme d'HAUTESERRE

Il est maintenant temps de mettre cette délibération aux voix.

Mme LÉCUYER

A titre conservatoire...

M. GAUGER

Je voudrais faire un rappel au règlement, Madame la Maire. Il y a trois minutes de discussion par délibération. Nous les dépassons largement.

Mme LÉCUYER

Mettez un minuteur. Je regrette d'être la seule à parler. Il y a des oppositions.

Mme d'HAUTESERRE

C'est que l'opposition est constructive. Je passe la parole à Athénaïs Michel.

Mme MICHEL

Mme LÉCUYER nous demande pourquoi l'opposition ne s'oppose pas, tout simplement parce que je ne vais pas m'opposer à cette excellente délibération.

Mme d'HAUTESERRE

Nous passons au vote. La délibération 2024 SG 4 est adoptée à la majorité (12 voix). Mme LECUYER vote contre.

8°/2024 DEVE 7

Dénomination Square de Berlin-Willy Brandt attribuée au square de Berlin situé dans le Jardin des Champs-Élysées

M. BALADI

La partie du jardin des Champs-Élysées comprise entre le théâtre du Rond-point et l'avenue Eisenhower a été baptisée square de Berlin en 1999, inaugurée en 2000 pour commémorer les dix ans de la chute du mur de Berlin. La rue de Berlin, je le rappelle, actuelle rue de Liège, et la station de métro avaient été débaptisées juste avant la guerre de 14-18.

Willy Brandt a d'abord été maire de Berlin de 1957 à 1966. C'est d'ailleurs lui qui avait accueilli Kennedy à Berlin. Il a été ministre des Affaires étrangères de la RFA, puis enfin chancelier où il formait avec Georges Pompidou le couple franco-allemand juste après Charles de Gaulle et Konrad Adenauer.

Il a reçu le prix Nobel de la Paix en 1971 et il a été appelé chancelier en 1974. Il nous est proposé ici non pas de débaptiser le square de Berlin, mais d'y ajouter le nom de Willy Brandt qui a été maire de Berlin.

La délibération 2024 DEVE 7 est adoptée à l'unanimité.

9°/2024 DASCO 1

Collèges publics parisiens — Dotations complémentaires de fonctionnement (118 209 euros), subventions d'équipement (2 772 875 euros) et subventions pour travaux (223 900 euros)

Mme MALACHARD des REYSSIERS

La Ville de Paris finance le fonctionnement, l'équipement et les travaux dans les collèges publics parisiens. Ces derniers peuvent également recevoir tout au long de l'année des dotations complémentaires de fonctionnement destinées à assurer des financements de charges nouvelles ou exceptionnelles, ainsi que la prise en charge d'investissements d'équipements ainsi que les travaux dans les établissements.

Pour ce début d'année 2024, le collège Condorcet va percevoir 43 000 euros de subvention, dont 19 300 euros de matériel informatique, 22 200 euros de mobilier et 1 500 euros de casiers.

Le collège Octave-Gréard va recevoir 27720 euros de subvention, soit 10720 euros de mobilier et 17000 euros de matériel informatique.

Quant au collège Chaptal, il va percevoir 23090 euros de subvention, dont 3720 euros pour du matériel audio, 800 euros de matériel informatique, 8570 euros de mobilier.

Par ailleurs, cette délibération permet de financer des travaux urgents à Condorcet, comme le remplacement d'une vitre et la réparation d'un dégât des eaux d'un montant de 2496 euros. Je vous remercie et vous invite à voter pour cette délibération.

La délibération 2024 DASCO 1 est adoptée à l'unanimité.

10°/2024 DFPE 11

Subventions (7635022 euros) et avenants n°1, 3 et 4 avec l'association ABC Puériculture (16^e arrondissement) pour ses 25 établissements d'accueil de la petite enfance et son Service de garde à domicile

Mme DEBADIER

En complément de la DFPE 172 votée en novembre 2023, l'association ABC Puériculture sollicite une subvention complémentaire pour couvrir ses besoins financiers après avoir recalculé son coût moyen à la place.

Aussi, une subvention supplémentaire doit avoir lieu en 2024. Elle avait déjà perçu en novembre dernier une avance de 400000 euros et une subvention exceptionnelle de 200000 euros pour un montant total de 600000 euros pour l'ensemble de ses établissements.

J'appelle à voter pour cette subvention. La délibération 2024 DFPE 11 est adoptée à l'unanimité.

11°/2024 DAJ 3

Subvention et avenant n°1 (296750 euros) à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris

M. TILLOY

La présente délibération a pour objet la signature d'une convention entre la Ville de Paris, l'Ordre des Avocats du Barreau de Paris et la Caisse des règlements pécuniaires des avocats de Paris, ainsi que l'attribution d'une subvention de 296750 euros pour permettre la tenue de permanences d'avocats dans les mairies d'arrondissement afin de proposer des consultations juridiques gratuites aux Parisiennes et Parisiens.

La présente convention prévoit 1728 permanences de trois heures chacune. La durée théorique de chaque entretien est de 20 minutes. La mairie d'arrondissement accueille ces permanences dans ses murs.

En 2022, 8834 personnes ont bénéficié de ce soutien juridique à l'échelle de Paris, dont 57% en droit spécialisé, droit du logement, droit du travail, droit de la famille.

En 2023, et bien que 24 % des personnes ayant pris rendez-vous ne se soient pas présentées, 329 personnes ont bénéficié de ce dispositif dans le 8^e arrondissement. Je vous invite à voter pour cette délibération.

Mme d'HAUTESERRE

Conformément aux règles de déontologie, je demande aux services de bien noter le déport de Grégoire Gauger sur cette délibération, et de Sophie Segond également, puisque tous deux sont avocats.

La délibération 2024 DAJ 3 est adoptée à l'unanimité. M. GAUGER et Mme SEGOND ne prennent pas part au vote.

12°/2024 DJS 54

Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2024

M. GAUGER

Comme chaque année, il nous est proposé de renouveler la mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances. Ce dispositif permet de financer des séjours pour les jeunes Parisiens de 16 à 30 ans, en autonomie, grâce à une aide forfaitaire de 200 euros. J'en profite pour remercier mes collègues membres de la Commission Paris Jeunes Vacances, Martine Guichard et Athénaïs Michel avec lesquelles nous nous réunissons trois à quatre fois par an, avec le service de la sous-direction Jeunesse.

Je peux vous garantir que, comme depuis 2014, nous sommes très vigilants aux dossiers que nous validons, s'agissant tant des motivations que des justificatifs ou les retours de nos jeunes. Il s'agit en effet d'argent public qui doit être suivi avec une attention particulière.

Cette délibération propose ainsi de couvrir 19 aides pour le 8^e arrondissement, sachant que l'enveloppe financière est proportionnelle au nombre d'habitants de l'arrondissement.

Deuxième volet intéressant de cette délibération, c'est une nouveauté : une enveloppe de 60000 euros pour financer des séjours « collectifs », sous forme d'appel à projets. L'objectif est d'accompagner 160 jeunes réalisant des séjours à deux heures trente de Paris.

J'ai lu le règlement joint en annexe de la délibération. Nous sommes favorables à cette délibération, en émettant une petite réserve : sur ce nouveau dispositif, nous voyons que le comité de sélection d'attribution ne compte aucun membre élu de l'opposition ou élu d'arrondissement, alors que c'est généralement le cas pour ce genre de délibération. Peut-être cela sera-t-il complété au Conseil de Paris. Je vous renvoie à l'article 15 du règlement qui peut être à revoir. Sous cette seule réserve, nous appelons à voter pour cette délibération.

M. BALADI

Nous avons abordé ce point ensemble, Madame le Maire. Nous pourrions demander un amendement au Conseil de Paris s'agissant de cet article 15.

La délibération 2024 DJS 54 est adoptée à l'unanimité.

13°/2024 DJS 55

Mise en œuvre du dispositif Quartiers Libres pour l'année 2024

M. GAUGER

Cette délibération concerne elle aussi la sous-direction Jeunesse. J'en profite pour dire que ces dispositifs sont communiqués de manière massive sur notre site internet, notre newsletter, les réseaux sociaux, etc. Nous voyons l'intérêt croissant qu'ils suscitent chez les jeunes Parisiens.

Quartiers Libres a été créé en 2015 afin de soutenir des projets portés par des Parisiens de 16 à 30 ans, qu'il s'agisse de créer une association ou de mener un projet. 228 aides ont été versées depuis sa création.

La délibération cite quelques exemples soutenus en 2023 : une exposition d'art contemporain, des maraudes, de l'accompagnement vers l'accès au droit, la réalisation de courts métrages, des cours informatiques assurés auprès d'un club sénior, etc.

Cette année, la grande nouveauté c'est que ce dispositif va être territorialisé, c'est-à-dire que les arrondissements qui n'étaient pas impliqués jusqu'à présent le seront désormais, et pourront ainsi recevoir une enveloppe pour accompagner les projets. Il faudra là aussi être très vigilant à la manière dont sont répartis les deniers publics.

Reconnaissons que nous sommes souvent sollicités par des associations ou des comités de jeunes qui veulent créer des projets culturels, artistiques ou civiques. Cette enveloppe ne devra pas être utilisée absolument, mais pourra servir des projets sérieux.

Pour le 8^e arrondissement, nous pourrions financer jusqu'à six aides pour un montant total de 9000 euros. C'est l'une des opportunités de la décentralisation, avec une vigilance sur la sélection des candidats. Nous appelons donc à voter pour ce dispositif.

La délibération 2024 DJS 55 est adoptée à l'unanimité.

14°/V08 2024 01

Vœu de Mme LÉCUYER pour que la Mairie du 8^e arrondissement révise sa position initiale et abandonne le « site de festivités » projeté dans le parc Monceau pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024

Mme d'HAUTESERRE

Nous abordons désormais la série de vœux déposés dans les délais prévus par notre règlement. Je passe la parole à Mme LÉCUYER.

Mme LÉCUYER

La Ville de Paris a présenté le 24 juillet 2023 les « sites de festivités » gratuits et ouverts au public qui seront aménagés dans la plupart des arrondissements de la capitale pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) pour proposer la retransmission des épreuves, des animations sportives et culturelles, ainsi que des espaces de restauration.

Sur votre proposition, Madame la Maire, le parc Monceau a été retenu. Les habitants ont pu intervenir sur ce sujet en septembre dernier pour vous demander les tenants et les aboutissants de ce choix. Nous n'avons pas eu de nouvelles depuis. Or, les habitants sont un certain nombre à considérer qu'ils prennent part à l'organisation des Jeux olympiques de Paris en accueillant dans la partie sud du territoire de nombreuses épreuves sportives sur les trois sites de la place de la Concorde, du Grand Palais et du pont Alexandre III.

De plus, la probabilité est élevée que le «site de festivités» projeté dans le parc Monceau soit une simple «fan zone», avec les externalités négatives inévitables de ce type de site événementiel pour les riverains, notamment en termes de troubles à l'ordre public.

Quelles sont les réponses que vous avez pu obtenir depuis mon intervention au mois de juillet à ce sujet? Qu'il s'agisse du maintien de l'ordre public dans toutes ses composantes (sécurité, tranquillité, salubrité), à l'intérieur et dans les environs immédiats du parc Monceau, pendant toute la durée de son occupation.

De même, des questions se posent concernant les garanties de protections renforcées dédiées au patrimoine architectural et paysager du parc pour prévenir certaines externalités négatives inhérentes aux affluences et aux usages exceptionnels.

Quelles sont les modalités qui entourent cette transformation du parc Monceau en lieu de festivités? Pour ma part, je pense qu'une clarification progressive et objective est nécessaire. Dans l'attente de cette clarification, j'aurais tendance à vous demander s'il est encore possible — ce dont je doute — que le site soit retiré des sites de festivités, puisque nous sommes déjà très impactés par ces Jeux olympiques.

Mme d'HAUTESERRE

Madame Lécuyer, je sais que vous faites partie d'une minorité qui est contre les Jeux olympiques.

Mme LÉCUYER

Pas du tout, Madame la Maire.

Mme d'HAUTESERRE

Je vous rappelle simplement que les Jeux olympiques ont été obtenus par la Maire de Paris, soutenue par l'État, par la Région, la Métropole.

Je ne peux pas dire que mon collègue Grégoire de Lasteyrie, soit de gauche. Il a commencé sa carrière politique en même temps que moi. Nous étions au RPR, puis à l'UMP, à LR, donc nous ne sommes pas à gauche.

Tous les élus des communes de droite en périphérie de Paris sont fiers d'organiser les Jeux olympiques. Il y a une forte attente de vivre ces Jeux olympiques. Que ce soient les élèves dans les écoles de notre 8^e arrondissement qui sont toutes labellisées «Génération 2024», ou les plus anciens.

Il s'agit de briser les codes et être accessibles au plus grand nombre. Il faut reconnaître que tout le monde ne peut pas assister aux épreuves, c'est pourquoi nous avons imaginé ce site de festivités pour permettre aux habitants de se rassembler et partager cette ferveur des Jeux olympiques.

Encore une fois, il ne s'agit absolument pas d'une «fan zone», mais d'un espace où les Parisiens pourront suivre des compétitions, s'initier à des sports ou découvrir des activités culturelles.

La programmation, que chaque mairie décide, se veut avant tout familiale et bienveillante, à l'image du public qui fréquente le parc.

Le site ne concerne qu'une partie infime du parc : 3500 mètres carrés sur les 82500 mètres carrés du parc. Il est implanté à distance des habitations, à proximité de l'allée centrale Ferdousi. Une attention particulière a été accordée à l'insertion du site dans son environnement, en lien avec le service des Espaces verts, afin de ne pas dégrader le site. Rappelons que cet espace est déjà pris d'assaut tout l'été, avec notamment des pique-niques. Il sera ouvert de 10 h à 22 h, mais en cas d'épreuve exceptionnelle comme la finale du 100 m ou une finale avec une équipe de France, les horaires pourront être prolongés d'une heure seulement.

Lors de la sélection des animations dans le cadre de l'appel à projets public qui s'est tenu cet automne, ce sont des activités calmes qui ont été privilégiées, du sport essentiellement et non des animations musicales. Une offre culturelle sera également proposée. Des animations seront aussi réalisées par les services de la Ville de Paris, par exemple, pour sensibiliser au tri des déchets.

Le choix du parc Monceau répond aussi à un impératif de sécurité. Le site est déjà protégé en soi contre certaines menaces, je pense aux voitures-bélier, et sera gardienné en permanence. Un maître-chien sera présent la nuit, au moins deux agents de sécurité surveilleront le site en permanence en journée, accompagnés de 8 volontaires. Le site fera bien sûr l'objet d'une surveillance aléatoire par les forces de sécurité (police nationale, municipale et les unités Sentinelle).

Le nettoyage du site bénéficiera de moyens supplémentaires, avec au moins deux passages de plus chaque durant toute la durée d'occupation. Contrairement à d'autres sites de festivités, nous avons choisi de maintenir l'interdiction de consommation d'alcool.

Voilà toutes les garanties prises pour intégrer le site de festivités dans son environnement. Il n'y a donc pas de raison de l'abandonner.

Votre vœu n'a aucune raison d'être. Je demande que mon équipe vote défavorablement votre vœu.

M. GAUGER

Je voudrais vraiment exprimer ma déception vis-à-vis de votre vœu. C'est l'illustration même de critiquer pour critiquer. Vous pensez bien qu'avec les services compétents, nous avons étudié un certain nombre de sites et nous avons choisi le site le plus intelligent pour recevoir cette zone de festivités. Venir critiquer pour critiquer, c'est absurde.

Vous parlez de «fan zone». Il ne s'agit pas d'accueillir des hooligans venus voir un match de foot. Il s'agit au contraire d'une démocratisation de l'accès aux Jeux olympiques pour celles et ceux qui n'auront pas les moyens ou qui n'auront pas été tirés au sort pour aller voir les jeux. Ce sera gratuit, cela sera dans une ambiance bon enfant, cela va favoriser les associations du 8^e arrondissement qui ont déposé des dossiers.

Il faut arrêter de critiquer pour critiquer. Si vous avez des questions, nous sommes à votre disposition pour y répondre. Pensez bien que ces décisions sont sous-tendues par des réflexions intelligentes. Tout le monde l'accompagne dans les services, ainsi que la police municipale, la préfecture.

Certains arrondissements ont choisi d'installer ces espaces dans des places ou des rues. Ici, en plein milieu du parc Monceau, je pense que c'est l'un des choix les plus habiles, dans une zone bien délimitée, avec toutes les garanties rappelées par Mme le Maire à l'instant.

Mme LÉCUYER

Merci pour toutes ces informations. Pour reprendre un peu l'historique de ce sujet : je vous avais posé des questions en septembre, et vous n'aviez alors aucune information à me fournir.

M. GAUGER

Ce sont les Jeux olympiques, cela nécessite beaucoup de travail!

Mme LÉCUYER

Je n'ai pas la possibilité de poser deux questions en Conseil d'arrondissement puisque vous avez revu le règlement intérieur pour que nous ayons moins de possibilités de nous exprimer. Je ne peux que déposer deux vœux et une question. Lorsque je pose une question, on ne me répond pas.

Merci pour ces informations. Je vous demande d'arrêter d'être caricaturale : je ne suis absolument pas contre les Jeux olympiques. Par contre, je considère que le parc Monceau n'était pas le lieu le plus approprié.

M. GAUGER

Quel serait-il selon vous ? Nous avons étudié une dizaine de lieux.

Mme LÉCUYER

C'est ce que j'évoquais. Je considère que le 8^e arrondissement prend déjà beaucoup sa part. Je pense que nous sommes l'arrondissement qui va subir le plus d'effets sur les riverains.

M. GAUGER

Il n'y a pas de riverains aux abords du Petit et du Grand Palais.

Mme d'HAUTESERRE

12 millions de personnes sont attendues. Vous me dites que vous n'êtes pas contre les Jeux olympiques.

Mme LÉCUYER

Je ne suis pas contre les Jeux olympiques, je suis pour que nous puissions poser les bonnes questions avant que les Jeux olympiques se tiennent, et que les riverains soient informés, que les familles qui profitent du parc Monceau soient rassurées.

Mme d'HAUTESERRE

Le Préfet de police va venir le mercredi 24 janvier pour une réunion publique, ce qui prouve que l'État soutient ces jeux.

Mme LÉCUYER

Heureusement ! Avez-vous le danger qu'ils représentent ?

Mme d'HAUTESERRE

C'est une question de sécurité. Initialement, il avait été proposé que ce site de festivités puisse se faire devant l'église de la Madeleine. Par mesure de sécurité, pour éviter qu'une voiture puisse foncer dans la foule, il a fallu trouver un espace protégé.

Vous le savez bien, depuis le 7 octobre, beaucoup de choses ont changé dans notre pays. Nous sommes en vigilance urgence Attentat. Nous ne pouvons pas prendre le risque que des familles qui se rassemblent pour participer aux Jeux olympiques puissent être percutées par une voiture folle. C'est aussi dans ce sens que nous avons choisi ce lieu, pour protéger les familles.

M. GAUGER

Le 17^{ème} a retenu le parc Martin Luther King

Mme LÉCUYER

Le parc Martin-Luther-King est un parc moderne qui ne craint rien sur le plan patrimonial. Le parc Monceau est classé.

Mme d'HAUTESERRE

Je mets aux voix ce vœu, sachant que la majorité s'y oppose.

Le vœu V08 2024 01 est rejeté à la majorité (12 voix). Mme LÉCUYER vote pour.

Mme LÉCUYER

Ce serait bien plus simple si vous répondiez aux e-mails.

15°/V08 2024 02

Vœu de Mme LÉCUYER pour que la Mairie du 8^e arrondissement mette en place un Comité local d'évaluation, de contrôle et de réduction des nuisances sonores dans le 8^e arrondissement

Mme LÉCUYER

La réduction des nuisances sonores est un enjeu décisif de santé publique et de qualité de vie en zone urbaine, tout particulièrement à Paris, l'une des capitales les plus denses au monde.

Le bruit routier reste la principale source de nuisances sonores à Paris et il fait perdre aux Parisiens 8 mois d'espérance de vie en bonne santé selon la propre communication de la Ville de Paris.

Le bruit de voisinage, notamment celui des terrasses bruyantes et des établissements de nuit est l'autre source de nuisances sonores dans la capitale.

Je ne reviens pas sur les différentes enquêtes menées par l'Organisation mondiale de la santé sur les méfaits du bruit.

Bruitparif cartographie la quasi-totalité du territoire du 8^e arrondissement à des niveaux d'exposition supérieurs à 40 dB (A) la nuit et à 50-55 dB (A) en journée, et certains axes à des niveaux d'exposition supérieurs à 80 dB (A).

Parmi les mesures déjà prises, un « Plan parisien d'amélioration de l'environnement sonore » a été adopté par le Conseil de Paris en 2021. Différents dispositifs contre le bruit routier ont alors été mis en place pour améliorer l'environnement sonore à Paris, notamment l'abaissement général à 30 km/h de la vitesse de circulation des véhicules, sauf sur certains grands axes du 8^e arrondissement à l'instar de l'avenue des Champs-Élysées et du boulevard Malesherbes.

Différents dispositifs contre le bruit routier expérimentés pour améliorer l'environnement sonore à Paris, notamment les revêtements acoustiques — à l'instar de ceux expérimentés dans les 17^e et 20^e arrondissements, dans le 8^e arrondissement, la police municipale est équipée d'un sonomètre pour mesurer le niveau de pression acoustique. C'est assez récent.

Enfin, des cahiers d'informations sur le bruit ont été diffusés aux mairies d'arrondissement.

Je vous propose donc que le 8^e arrondissement mette en place un Comité local d'évaluation, de contrôle et de réduction des nuisances sonores dans le 8^e arrondissement. Ce Comité serait chargé de suivre la mise en œuvre du « Plan parisien d'amélioration de l'environnement sonore » dans le 8^e arrondissement, de prioriser dans l'arrondissement les espaces stratégiques en termes de nuisances sonores routières, et de formuler des propositions — en concertation avec les membres des conseils de quartier concernés — pour contribuer à améliorer l'environnement sonore dans l'arrondissement.

Ce Comité serait notamment destinataire d'un premier bilan, puis de bilans périodiques, sur l'utilisation du sonomètre par la police municipale dans le 8^e arrondissement.

Mme d'HAUTESERRE

Madame Lécuyer,

Les effets néfastes du bruit sur la santé ne sont plus à démontrer, nous sommes donc mobilisés pour lutter contre les nuisances sonores dans nos domaines d'actions.

Nous réaménageons les rues pour réduire la circulation, et donc les nuisances qui y sont liées, comme les rues aux écoles. Vous vous y opposez constamment.

Nous réduisons le trafic de transit dans nos quartiers, en modifiant les plans de circulation. Vous vous y opposez constamment.

Nous avons demandé la réduction de la vitesse à 30 km/h sur le boulevard Malesherbes, comme dans le reste des rues, pour réduire l'insécurité routière et les nuisances sonores.

Nous finançons le renouvellement des chaussées pour apposer un revêtement limitant le bruit, comme nous l'avons fait récemment rue de Rome et comme nous l'avons fait, nous étions alors précurseurs, rue de Courcelles sous la précédente mandature.

Nous avons été la première mairie d'arrondissement à doter notre police municipale d'un sonomètre, pour verbaliser les deux-roues motorisés qui ne respectent pas les normes de bruit.

Nous avons demandé à la police municipale d'être intransigeante avec les cafés et restaurants qui ne respectent pas leur voisinage.

Nous menons avec le Commissariat de police une politique très ferme de systématisation des fermetures administratives temporaires contre les établissements de nuit qui sont trop bruyants ou qui ne savent pas réguler leur clientèle sur l'espace public.

Nous intervenons systématiquement auprès des conducteurs de travaux privés qui ne respectent pas les horaires de chantiers à Paris, grâce à la police municipale et nos services techniques de voirie.

Enfin, nous menons un projet urbain de couverture des voies ferrées de la gare Saint-Lazare afin de réduire les nuisances des trains.

Vous le voyez, nous agissons sans besoin de créer un énième comité théodule comme aimait le rappeler mon prédécesseur dont les expériences montrent qu'ils n'apportent finalement pas d'avancée décisive, mais servent surtout à communiquer.

Pour finir, vous faites beaucoup de bruit, mais ce qui compte sur le sujet, ce sont bien les résultats obtenus par le travail de terrain que nous menons avec mon équipe.

La majorité émettra donc un avis défavorable.

Mme LÉCUYER

Je regrette que vous ne mettiez pas en place un comité pour lutter contre le bruit. Lorsque j'ai proposé un pass culture, vous étiez dans le même état d'esprit et vous l'avez mis en place quatre ans plus tard.

Le vœu V08 2024 02 est rejeté à la majorité (11 voix). Mme LECUYER vote pour. Mme SEGOND s'abstient.

16°/Q08 2024 01

Question orale de Mme LÉCUYER adressée à la Maire du 8^e arrondissement pour détailler la question d'intérêt local propre au 8^e arrondissement mise au vote lors de la votation du 4 février 2024

Mme d’HAUTESERRE

Conformément au règlement intérieur, l’auteur de la question dispose de trois minutes pour la présenter puis d’un droit de réplique après la réponse de la majorité.

Mme LÉCUYER

Sur votre proposition, Madame la Maire, la votation organisée le 4 février 2024 par la Maire de Paris mettra au vote des électeurs du 8^e arrondissement une question d’intérêt local propre à l’arrondissement, formulée ainsi : « Pour ou contre accélérer la piétonnisation et la végétalisation des voies du 8^e arrondissement et plus particulièrement certaines portions de la rue de Monceau et de la rue de Liège ? ».

Si je me réjouis beaucoup de la nouveauté démocratique qu’est la mise au vote de questions d’intérêt local dans le cadre des votations organisées par la Mairie de Paris, ainsi que de la prise en considération dans le cas d’espèce des rues de Liège et de Monceau, cela pose un certain nombre de questions concernant la formulation de la question soumise au vote, et un certain nombre d’autres points que je vais développer.

Quelle a été votre marge de manœuvre dans la formulation de la question, dans la mesure où l’article 2 du règlement de la votation dispose que cette question ne doit pas entrer en contradiction avec une politique publique menée par la Ville de Paris ? Avez-vous une marge de manœuvre à ce sujet ?

Pour rentrer davantage dans le vif du sujet, quels tronçons de la rue de Monceau et de la rue de Liège seraient concernés par une accélération de la piétonnisation et de la végétalisation ? Quelles autres voies seraient concernées par de telles accélérations ? Quelles sont les réunions publiques de concertation avec les riverains en amont des différents projets de piétonnisation et de végétalisation ? Je pense en particulier à la réunion que vous aviez mentionnée rue du Rocher. Quand cette réunion se tiendra-t-elle sur place ?

Quel est l’état final recherché par la Mairie de Paris et la Mairie du 8^e arrondissement, en termes de plan de circulation, pour le quartier Europe ? Des études d’impact ont-elles été réalisées pour en assurer la cohérence d’ensemble, y compris avec les arrondissements voisins, à commencer par le 9^e arrondissement ?

En effet, le plan de circulation du quartier Europe a déjà fait l’objet de nombreuses modifications ces quatre dernières années dans le cadre de la démarche municipale « Embellir votre quartier ».

La réalisation de ces aménagements se traduit désormais par un véritable « gymkhana » et de nombreux embouteillages dans le quartier, tout particulièrement au niveau de la rue de Liège, depuis la place de l’Europe et jusqu’à son carrefour avec les rues d’Amsterdam et de Moscou.

Ma question est donc la suivante : pourriez-vous détailler la question d’intérêt local propre au 8^e arrondissement mise au vote lors de la votation du 4 février 2024 et apporter des réponses à ces autres questions qu’elle soulève ?

Je rappelle que je ne fais que lire ma question que je vous ai envoyée et que vous avez lue.

Mme d’HAUTESERRE

Madame Lécuyer, permettez-moi d’en appeler à un minimum de cohérence entre les vœux et les questions que vous posez au sein d’un même conseil. Vous voulez lutter contre le bruit, mais vous refusez tout projet de transformation des rues.

Tous les arrondissements n'ont pas déposé de question locale, le 8^e arrondissement est d'ailleurs le seul arrondissement de l'opposition parisienne à proposer cet outil de participation citoyenne. Nous n'avons pas peur d'interroger les habitants.

La question locale du 8^e arrondissement est d'ordre général puis illustrée par deux projets. Nous recevons de nombreuses demandes de transformation des rues pour limiter les nuisances sonores, la pollution, mais surtout réduire l'insécurité routière. Si nous menons un programme ambitieux de transformation des rues aux écoles, que vous combattez régulièrement, il n'est pas simple de répondre à toutes les demandes. Une réponse positive à cette question nous permettra d'obtenir des budgets plus conséquents auprès de la mairie centrale pour amplifier les travaux.

Les deux questions localisées sont issues de demandes que nous avons reçues et pour lesquelles nous interrogeons les habitants pour connaître leur avis.

Force est de constater le peu de respect de certains automobilistes envers les piétons. Aussi, la création d'une rue aux écoles rue de Monceau, entre la rue de Courcelles et le boulevard Haussmann, afin de sécuriser les élèves de maternelles qui vont à l'école Louis de Funès Monceau est portée par les parents d'élèves. Je tiens le courrier à votre disposition, et elle est soutenue par la Direction de l'école, là aussi, je peux vous en apporter la preuve écrite.

Les habitants de la rue de Liège subissent un report de trafic, que vous avez d'ailleurs maintes fois évoqué sans proposer de solutions. Aussi, plusieurs riverains souhaitent fermer tout simplement la rue au trafic de transit en empêchant le franchissement de la rue d'Amsterdam. De premiers échanges ont eu lieu dans la foulée du dernier Conseil de quartier, avec les adjoints à la Maire de Paris en charge du dossier et les services techniques en associant nos homologues du 9^e arrondissement. Des propositions vont être prochainement faites aux habitants, dans le cadre du Conseil de quartier, après les premières études. D'ailleurs, à la suite de l'article paru hier dans *Le Parisien*, des habitants m'ont écrit pour partager leur satisfaction.

Ces projets n'émanent donc pas de la mairie, mais bien des habitants qui vivent dans ces quartiers. Par essence, ces projets sont donc concertés, mais ils seront présentés lors des Conseils de quartier, comme pour tous les projets. La réunion publique se tiendra début mars avec les habitants du quartier pour la rue du Rocher.

Il n'y a pas de vote sur les questions orales.

Mme LÉCUYER

Je souhaiterais toutefois vous répondre, puisque je vous ai posé un certain nombre de questions. Une fois de plus, vous essayez de me caricaturer. À aucun moment vous me trouverez anti-rue aux écoles.

Mme d'HAUTESERRE

Même concernant la rue de la Bienfaisance ?

Mme LÉCUYER

À aucun moment. Madame la Maire, pour que cela se passe au mieux, heureusement que les habitants se sont mobilisés et vous ont interpellé. Le premier projet comportait un certain nombre d'incohérences. Heureusement qu'elles ont été relevées et qu'il y a eu des critiques.

Je vous ai posé un certain nombre de questions, auxquelles vous n'avez pas répondu. Je vous demande notamment quelles autres voies seraient concernées par une accélération de la piétonnisation et de la végétalisation. Dans votre question vous évoquez les rues de Liège et de Monceau et d'autres rues du 8^e arrondissement. De quelles autres rues s'agit-il ?

Mme d'HAUTESERRE

La rue de Ponthieu et la rue de Washington pour lesquelles nous recevons tous les jours des demandes. Nous en avons reçu une autre ce matin pour la rue d'Artois.

Depuis que la rue de la Bienfaisance a été piétonnisée et rendue aux familles, il n'y a pas un jour sans qu'un collectif ou des habitants me sollicitent pour sécuriser leur périmètre, même quand il n'y a pas d'école. Certes, il y a toujours des personnes qui s'opposent et qui seront toujours mécontentes.

C'est difficile pour moi de dire que je vais piétonniser tout l'arrondissement. Évidemment, certaines personnes seraient ravies d'avoir tout le 8^e arrondissement piétonnisé. Cela risquerait toutefois de créer du désordre.

Nous sommes en concertation, nous recevons de nombreuses demandes, même dans les rues qui n'ont pas d'école. Nous devons répondre intelligemment pour ne pas vexer les familles et notamment les personnes qui considèrent que la circulation automobile dans leur rue pose des problèmes de pollution et autres nuisances. Il est exclu de piétonniser tout l'arrondissement.

Sachez qu'il y a une demande forte de la population, au-delà de notre arrondissement, qui veut moins de voitures.

Mme LÉCUYER

Dans le cadre de la question sur laquelle les habitants vont devoir se prononcer. Il est question d'autres voies. Washington, Ponthieu, d'Artois... Il faut que les habitants aient des précisions.

Mme d'HAUTESERRE

Dans les sept quartiers du 8^e arrondissement, il n'y a pas une rue qui ne soit pas demandée à être piétonnisée. Je ne vais pas lister le nom des rues pour éviter des pressions. La société est déjà très fracturée, il ne s'agirait pas de créer d'autres tensions entre les habitants. Nous travaillons intelligemment, et réalisons ce qui est faisable. D'autant qu'il nous faut des budgets car si je dois tout piétonniser, il va me falloir plus de trois mandatures !

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil d'arrondissement est levée.

Nous nous retrouverons le 7 mai à 19h pour le prochain Conseil d'arrondissement. Pour votre parfaite information, la date de nos séances est fixée en fonction du calendrier du Conseil de Paris, et celui-ci n'est pas convoqué entre février et mai.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE lève la séance du conseil du 8^e arrondissement, à 20h15.

Jeanne d'HAUTESERRE

